

Tours, le 14 septembre 2018

Communiqué de Jean-Gérard PAUMIER,
Président du Conseil départemental

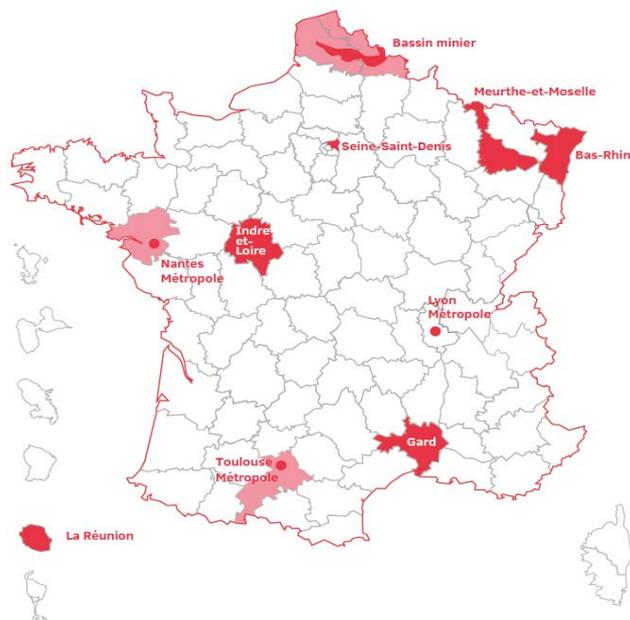
Je me suis rendu le 13 septembre à l'invitation de Monsieur le Président de la République pour la présentation de sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. J'ai appris avec satisfaction que le Département d'Indre-et-Loire faisait partie des 6 départements pilotes retenus par l'Etat pour expérimenter la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie.

A la suite de cette expérimentation en 2019, un cadre de contractualisation Etat/Département sera défini ; il permettra de mobiliser des moyens accrus, centrés sur des priorités partagées (insertion, petite enfance, accompagnement social, etc...).

Je me réjouis de cette décision de l'Etat, en précisant que notre Département a participé aux groupes de travail de préparation de ce plan contre la pauvreté. Cette décision acte d'abord que le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a été précurseur dans plusieurs politiques sociales : la réinsertion par la voie professionnelle des bénéficiaires du RSA, l'Adaptation de la Société au Vieillessement, son projet d'établissement innovant pour les personnes âgées et les personnes handicapées vieillissantes et sa nouvelle approche, à la Boisnière, pour la prise en compte du handicap à tous les âges de la vie.

C'est aussi une forme de reconnaissance du travail et de réforme en profondeur dont témoignent les deux schémas départementaux votés au printemps par l'Assemblée départementale : celui de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et celui de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille.

Enfin, cela souligne que dans le domaine social qui est au cœur de ses compétences, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire sait conjuguer vis-à-vis de l'Etat une approche exigeante sur les moyens financiers transférés comme il le fait actuellement pour les Mineurs Etrangers Non Accompagnés avec une approche constructive et vigilante sur les moyens afin de donner avec lui plus d'efficacité aux services au quotidien qu'attendent nos concitoyens (petite enfance, PMI, insertion, personnes âgées et handicapées).



(Source de la carte : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Dossier de presse – 13/09/2018 - Elysée)